



Rapport d'activité

2018



Index

I. Avant-propos	5
<hr/>	
II. L'organisation du Fonds culturel national	6
<hr/>	
II.1. Le comité directeur	6
II.2. La commission interministérielle	7
II.3. Les jurys et les comités de sélection	7
III. Soutenir et développer le domaine de la culture et de l'art	10
<hr/>	
III.1. Les aides et les subventions	10
III.2. Les bourses et les résidences	14
III.3. Le mécénat	18
IV. L'extrait du compte d'exploitation	21
<hr/>	
IV.1. Les produits	21
IV.2. Les charges	21
IV.3. Les résultats annuels	21
V. Bilan et perspectives	22
<hr/>	



Catherine Krettels, Danièle Kohn-Stoffels, Raymond Bausch, Jo Kox / Photo © Mike Zenari

I. Avant-propos

« Le Fonds culturel national qui vous est présenté dans cette brochure a comme premier objectif de susciter et d'organiser le mécénat, aux fins de faire profiter le mouvement culturel dans notre pays de la générosité et de l'enthousiasme pour l'expansion culturelle dont sont animés des particuliers ou des dirigeants de sociétés. »

C'est avec ces mots que Pierre Werner présente en 1982 le Fonds culturel national dans la préface de la brochure destinée à révéler les objectifs et le fonctionnement de ce nouvel établissement public. Le rôle du Fonds culturel national, au moment de sa création, est alors limité à l'organisation d'un mécénat devant « servir à la conservation et à la promotion des arts et sciences de notre patrimoine culturel » et dont la pratique est encouragée et encadrée grâce à l'octroi d'allègements fiscaux.

Une nouvelle mission prend cependant de l'ampleur peu de temps après la création du Fonds culturel national : celle de promouvoir directement la scène culturelle du pays. En effet, grâce à une dotation annuelle de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, le Fonds culturel national est devenu à même de poursuivre sa propre politique culturelle en soutenant les artistes et les projets culturels grâce à des subventions. Jusqu'à dans les années 2010, c'est le modèle des « aides récurrentes » qui domine les activités du Fonds culturel national. Il s'agit d'actions de parrainage systématique, octroyés « par tradition » selon les mots du président Paul Reiles en 2008, qui ont l'avantage d'offrir aux organisations culturelles une aide stable permettant d'organiser à l'avance leur programmation annuelle.

C'est à partir de 2012, et suite à une réforme concernant son fonctionnement, que le soutien actif du Fonds culturel national prend progressivement la forme qu'on

lui connaît de nos jours. Face au constat que les subventions récurrentes et les conventions ne laissent que peu de place à de nouveaux projets et à l'élargissement de ses champs d'action, le Fonds culturel national a désormais l'intention d'accorder son soutien uniquement en fonction de la pertinence de chaque projet spécifique. On passe donc progressivement à un système dominé par des aides ponctuelles et des bourses – système toujours en vigueur en 2018 – qui permet d'accorder rapidement une aide directe aux artistes mais également de soutenir un artiste à moyen terme, notamment à travers une bourse de développement de carrière ou une résidence d'artiste.

Le Fonds culturel national n'a cependant jamais abandonné sa vocation première : le mécénat culturel. Afin de faciliter la procédure de dons en espèces et de favoriser le mécénat, le règlement du 2 septembre 2015 a permis au Fonds culturel national de délivrer un agrément pour les activités culturelles respectant les critères établis, tandis que le règlement du 24 avril 2018 a autorisé les dons d'une valeur inférieure à 50 EUR. Ces modifications permettent d'une part aux donateurs de soutenir directement un projet culturel, sans autorisation préalable du comité directeur, et sont d'autre part un pas de plus envers l'épanouissement de la culture, peu importe le montant du don.

Enfin, qu'est-ce que le Fonds culturel national en 2018 ? Par rapport à il y a 35 ans, la mission mécénale de l'établissement public a été amplifiée par la possibilité de soutenir activement le développement culturel du pays. Le Fonds culturel national est donc aujourd'hui à la fois une plateforme de promotion et de transit pour toute personne souhaitant contribuer, par un don en espèces ou en nature, à l'épanouissement culturel du Grand-Duché et un acteur clé dans la promotion des arts et de la culture grâce à son éventail d'aides et de bourses distinct de celui du ministère de la Culture. Ces missions distinctes mais complémentaires se reflètent dans ce rapport d'activité.

II. L'organisation du Fonds culturel national

Le Fonds culturel national est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture et régi par la loi modifiée du 4 mars 1982, publiée au Mémorial A n° 12 du 12 mars 1982. Il a pour mission de recevoir, de gérer et d'employer les allocations et dons émanant de sources publiques (à l'exception de celles de la part de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte) et privées en vue de la promotion de la culture, du patrimoine et des arts. Il octroie des aides sélectives et des bourses à des artistes professionnels ou en voie de professionnalisation ainsi que des subventions à des associations et acteurs culturels dans la limite des crédits budgétaires disponibles et à titre de soutien d'un projet à caractère artistique ou culturel pouvant contribuer au patrimoine du Luxembourg.

II.1. Le comité directeur

Le Fonds culturel national est administré par un comité directeur composé de Jo Kox, président, de Danièle Kohn-Stoffels, secrétaire, et de Raymond Bausch, membre. Les mandats d'une durée de trois ans ont été reconduits par arrêté ministériel du 4 novembre 2015, publié au Mémorial B n°130 du 17 novembre 2015 et renouvelés à partir du 6 novembre 2018, publié au Mémorial B n°2564 du 19 septembre 2018.

Pendant l'année 2018, le comité directeur du Fonds culturel national a été convoqué à onze réunions ; s'y ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eu avec des particuliers ou des délégués de groupements, d'associations et des services ou administrations publiques, ainsi que les manifestations auxquelles le comité directeur était représenté.

Le secrétariat administratif était assuré par Catherine Krettels jusqu'à la fin de l'année 2018. Le comité-directeur lui souhaite le meilleur pour l'avenir et tient à la remercier pour le travail accompli au sein du Fonds culturel national depuis le 1^{er} septembre 2016.

Le Fonds culturel national a également engagé deux stagiaires : Catherine Thiriote (16 avril - 4 mai) et Dylan Verdin-Pol (28 juin - 19 juillet).

II.2. La commission interministérielle

Prévue à l'article 11 de la loi de 1982, la commission interministérielle se réunit pour délibérer et accepter les dons en nature. Suite à cette procédure, le Fonds culturel national émet aux donateurs des certificats de déductibilité fiscale pour l'année d'imposition en cours.

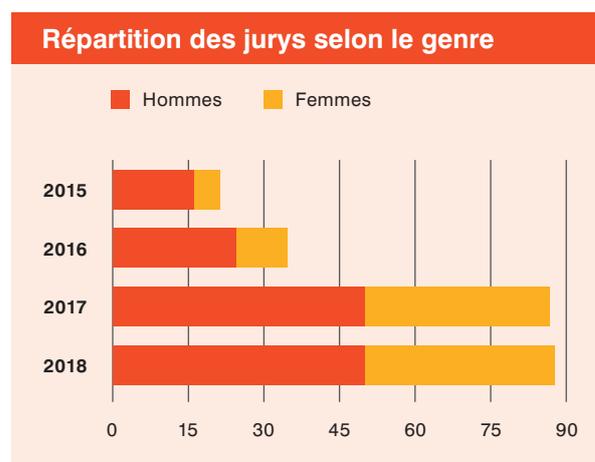
Depuis le 12 juin 2015, la commission interministérielle est composée de Monique Adams (Administration des contributions directes), Thomas Feider (Administration de l'enregistrement et des domaines), Anne Greiveldinger (Ministère d'État) et Claudine Hemmer (Ministère de la Culture). La commission interministérielle s'est réunie trois fois au cours de l'année 2018.

II.3. Les jurys et les comités de sélection

Un jury ou un comité de sélection est un ensemble d'experts réunis en commission pour évaluer les dossiers de candidatures dans le cadre du programme des bourses ou résidences d'artistes proposées par le Fonds culturel national. Les membres doivent avoir une connaissance de la pratique artistique pour laquelle ils ont été choisis. On différencie comité consultatif, comité de sélection et jury, selon le pouvoir décisif des membres de ces organes.

Les membres sont nommés par le comité directeur pour une durée maximale de trois années consécutives, renouvelable une seule fois pour une durée de deux ans. À noter que les membres doivent adhérer à un code de déontologie élaboré par le Fonds culturel national qui encadrera le processus d'évaluation. Ce code doit être suivi de façon rigoureuse, permettant ainsi de veiller à ce que les principes de compétence, d'impartialité, d'intégrité, de loyauté et de respect soient honorés.

Conformément au plan d'action nationale de l'égalité entre femmes et hommes, le comité directeur s'efforce d'obtenir et de promouvoir un partage équilibré entre les deux genres dans ses jurys d'experts.



Les jurys et comités de sélection des bourses et résidences en 2018

Bourse Focuna. Résidence chorégraphique de création à Berlin (D).

- Ainhoa Achutegui, Neimënster
- Mathis Junet, Trois C-L
- Simone Mousset, boursière 2017
- Luc Schadeck, Ministère de la Culture

Bourse Focuna. Bourse d'aide de développement de carrière pour artistes/groupes rock/pop/électro.

- Paul Bradshaw, Rockhal
- Luka Heindrichs, De Gudde Wëllen et Food for your Senses
- Raphaël Junker, manager d'artistes
- Marc Scheer, Coopérations et Nuit des Lampions
- Giovanni Trono, Music:LX

Bourse Focuna. Bourse d'accompagnement pour metteurs en scène émergents.

- Simone Beck, historienne de théâtre
- Laura Graser, Rotondes
- Thierry Mousset, boursier 2016

Bourse Michelle. Bourse d'aide à une tournée de concerts.

- Guy Engels, Radio 100,7
- Rémy Franck, Pizzicato
- Roland Wiltgen, Fédération luxembourgeoise des auteurs-compositeurs

Bourse Francis-André. Résidence pour artistes plasticiens à Bourglinster (L).

- Damien Deroubaix, artiste
- Francis Feidler, curateur, ancien directeur de l'IKOB, Eupen
- Gabriele D. Grawe, Musées de la Ville de Luxembourg
- André Schoup, mécène
- Francis Schoup, mécène

Bourse Focuna. Résidence de recherche et de création pour artistes plasticiens à Montréal (CA).

- Laurianne Bixhain, artiste, résidente à Montréal en 2017
- Stilbé Schroeder, Casino Luxembourg-Forum d'art contemporain
- Michèle Walerich, Centre national de l'audiovisuel

Bourse Focuna. Casting pour comédien(ne)s de théâtre. Bibliothèque des Livres Vivants.

- Frédéric Maragnani, metteur en scène
- Myriam Muller, Théâtre du Centaure
- Nora Si Abderrahmane, Ministère de la Culture

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire de jeunesse.

- Jérôme Jaminet, enseignant et critique littéraire
- Angela Nies, enseignante en littérature
- Sébastien Thiltges, chercheur en littérature
- Fabienne Weber, enseignante en littérature

Bourse Focuna. Résidence pour artiste en arts numériques au Bamhaus à Dommeldange (L).

- Yann Annichiarico, Bamhaus
- Marianne Backes, Ministère de la Culture
- Franck Miltgen, Bamhaus
- Yves Conrardy, Rotondes
- Anouk Wies, Cercle Cité
- Ben Barnich, Bamhaus

Bourse Michelle. Bourses pour talents précoces.

- Marc Jacoby, Conservatoire du Nord, Ettelbruck
- Marc Meyers, Conservatoire de Luxembourg
- Marc Treinen, Conservatoire d'Esch-sur-Alzette

Bourse GG-FBL. Résidence de recherche et de création à Paris (F).

- Valério D'Alimonte, Luxembourg for Tourism
- Danielle Igniti, Galeries d'art de la Ville de Dudelange et opderschmelz
- Valérie Quilez, Mission culturelle du Luxembourg en France

Bourse Michelle. Bourse de composition musicale.

- Dominique Escande, Neimënster
- Guy Frisch, United Instruments of Lucilin
- Marcel Reuter, compositeur

Bourse Michelle. Bourses pour master classes internationales.

- Carl Adalsteinsson, CAPE, Ettelbruck,
- Patrick Coljon, OPL, Luxembourg,
- Alex Müllenbach, Mozarteum, Salzburg

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants.

- Anne-Marie Antony, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Script
- Nicole Sahl, Centre national de littérature
- Romain Sahr, Université du Luxembourg
- Eugenie Graff-Schaus, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Script
- Aimée Schultz, Bibliothèque nationale de Luxembourg

Bourse Bert-Theis. Bourse de production pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels.

- Josée Hansen, Lëtzebuurger Land
- Erna Hécey, Galerie Erna Hécey
- Enrico Lunghi, Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse – Script
- Paul Reiles, directeur honoraire MNHA
- Mariette Schiltz, artiste

Bourse Michelle. Bourses pour master classes en chant.

- Marc Dostert, choral master
- Mariette Lentz, Conservatoire du Nord
- Luisa Partridge-Mauro, École de musique de l'UGDA
- Jean-Paul Majerus, INECC, Luxembourg

Bourse Michelle. Bourses de participation à la « Music Education Academy ».

- Stephan Gehmacher, Philharmonie Luxembourg
- Pascal Sticklies, Philharmonie Luxembourg
- Katherine Zeserson, spécialiste indépendante de l'enseignement musical, GB

Bourse Michelle. Bourses d'études musicales supérieures.

- Marco Battistella, Ministère de la Culture
- Lynn Mohr, cheffe d'orchestre
- Paul Scholer, École de musique de l'UGDA

Bourse Edmond-Dune. Bourse d'écriture théâtrale pour auteur et d'aide de montage pour structure théâtrale professionnelle.

- Vesna Andonovic, critique
- Frank Feitler, ancien directeur des Théâtres de la Ville de Luxembourg, dramaturge
- Andreas Wagner, dramaturge

Bourse Bicherfrënn. Résidence d'auteur à Berlin (D) et à Bourglinster (L).

- Irène Altman, Lëtzebuurger Bicherfrënn
- Natahalie Bender, Radio 100,7
- Claude D. Conter, Centre national de littérature
- Jeanne E. Glesener, Université du Luxembourg
- Frank Hansen, Lëtzebuurger Bicherfrënn

Bourse Michelle. Bourse de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études ou de la thèse de doctorat en musicologie.

- Françoise Molitor, Cedom, Bibliothèque nationale de Luxembourg
- Sam Reinard, Rocklab-Centre de ressources, Rockhal
- Danielle Roster, Cid-Femmes et Genre, Luxembourg

Bourse Michelle. Bourse de soutien à un jeune musicien intégrant un orchestre professionnel.

- Christoph König, directeur musical et chef titulaire, Solistes Européens
- Alexander Kaganowsky, membre des Solistes Européens
- Eugène Prim, président, Solistes Européens

Bourse Kappkino. Bourse d'aide à l'écriture d'une pièce audio (Hörspiel).

- Jhang Bermes, chanteur et interprète
- Tanja Frank, Openscreen a.s.b.l
- Anne Legill, Les 2 Théâtres de la Ville de Luxembourg

Bourse Focuna. Résidence chorégraphique de création à Annonay (F).

- Bernard Baumgarten, Trois C-L
- Tom Burns-Leick, Théâtres de la Ville de Luxembourg
- Karin Kremer, Mierscher Kulturhaus

III. Soutenir et développer le domaine de la culture et de l'art

L'ambition de voir l'offre artistique et culturelle luxembourgeoise croître et de la faire connaître au niveau national et international se trouve au cœur de la vision du Fonds culturel national depuis sa création en 1982. Ainsi, le comité directeur fonde son action sur l'aide à la mobilité, l'aide à la diffusion, l'aide à la création artistique indépendante et au développement culturel par le biais de son programme de subventions et de bourses octroyées aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation. Le Fonds culturel national contribue ainsi au soutien de projets originaux, permet l'émergence de nouveaux talents et assure la promotion, la diffusion et la visibilité des créations artistiques à travers des spectacles et des expositions.

III.1. Les aides et les subventions

Le Fonds culturel national contribue avant tout à soutenir et à renforcer la créativité au Luxembourg en promouvant l'activité culturelle nationale par des subventions sélectives. Ces aides et soutiens sont liés à des projets et sont affectés par le comité directeur, conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

Le comité directeur entend concentrer ses missions autour de deux axes principaux :

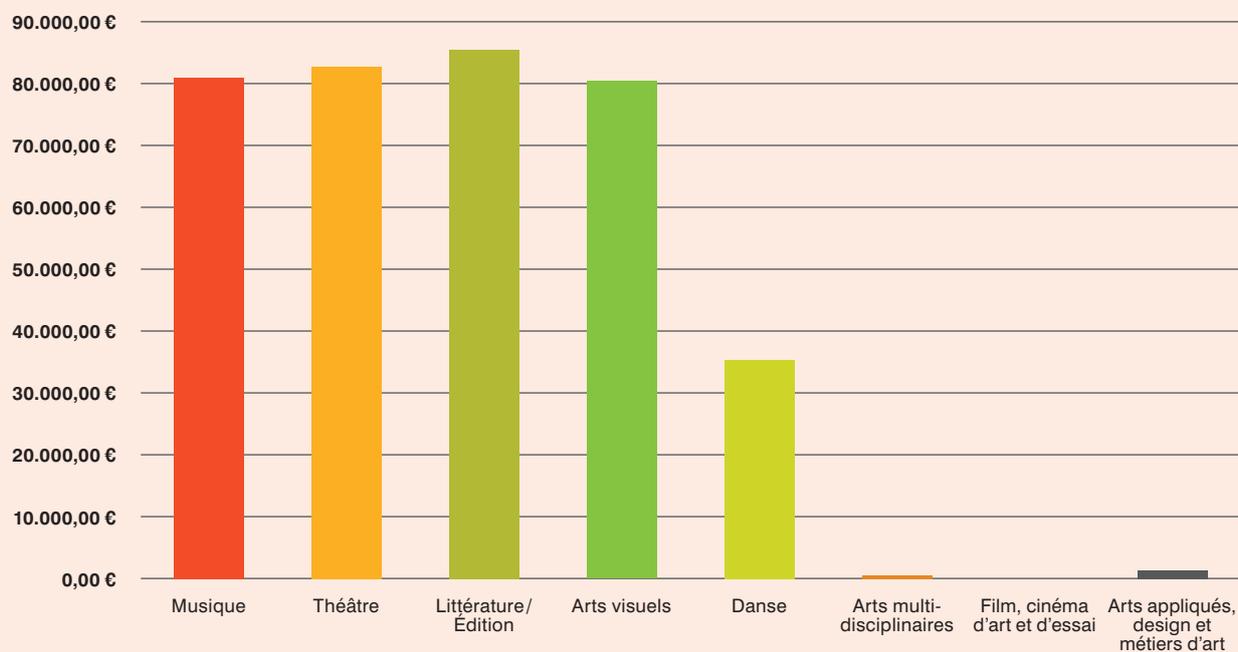
- Soutien à la création artistique indépendante et au développement culturel ;
- Promotion et diffusion : favoriser la mobilité des créateurs, accompagner la diffusion des spectacles et expositions, favoriser les rencontres et échanges entre les intervenants culturels.

En 2018, le comité-directeur du Fonds culturel national s'est réuni onze fois et a examiné 236 dossiers introduits par des artistes professionnels, des éditeurs ou des organisations œuvrant dans le domaine culturel. 184 dossiers ont été soutenus financièrement.

Le montant total des aides financières ponctuelles allouées s'élève à 366.707,42 EUR.

	Montant alloué	Nombre de projets retenus	Variation budgétaire par rapport à 2017
Musique	80.935,73 €	72	-49,98 %
Théâtre	82.753,84 €	16	-33,94 %
Littérature / Édition	85.486,79 €	35	-21,13 %
Arts visuels	80.352,18 €	39	-5,79 %
Danse	35.349,78 €	17	0,71 %
Arts multidisciplinaires	500,00 €	1	-97,46 %
Film, cinéma d'art et d'essai	40,00 €	1	-98,48 %
Arts appliqués, design et métiers d'art	1.289,10 €	3	28,91 %
Total	366.707,42 €	184	-33,27 %

Montant alloué en fonction du domaine artistique



Bénéficiaires des aides et subventions en 2018

1. Musique

Production CD

Artemandoline, Castelló, David Laborier, David Pike, DET90, Go by Brooks, Gunka, Joël Heyard, Irina, LEEN, Marly Marques 5tet, MC Maz, M.E.W., Michel Meis 4tet, Romain Nosbaum, Openscreen, Orchestre de Chambre du Luxembourg, Orchestre National de Jazz Luxembourg, Albena Petrovic Vrachanska, Ptolemea, Michel Reis, R Polivalente, Philippe Schartz, Seed to Tree, ShadoWhisperS, Skinny J & Turnup Tun, Solistes Européens, Stryles, Tëscheegas, The Disliked, Tommy Lux & StA, Trappers, Trio Lyria

Production video-clip

MC Maz

Mobilité

AAMAR, Ars Nova Lux, Artemandoline, Stéphanie Baustert, Maxime Bender, Blanket Hill, Noémie Desquiotz-Sunnen, Dock in Absolute, Patricia Frères, Fusion Bomb, Greg Lamy 4tet, Jeff Herr Corporation, Josh Island, Steve Kaspar & Natasa Grujovic, KLEIN, KrausFrink, Lipstick Tracesa.s.b.l., Benoit Martiny, Michel Reis 4tet, My Own Ghost, Napoleon Gold, Organic Trio, Albena Petrovic Vrachanska, Reis / Demuth / Wiltgen, Pascal Schumacher, Sabine Weyer, When Airy Met Fairy

Commande

Ars Nova Lux, De Läb

Master classes

Artistes en Herbe, Nei Stëmmen

Concours

FIMOD, Forum International a.s.b.l., Nei Stëmmen

2. Littérature

Auteurs (auto-édition)

Josiane Kartheiser

Maisons d'édition luxembourgeoises

Black Fountain Press, Copybarabooks, Editions d'Lëtzebuenger Land, Editions Gérard Klopp, Editions Guy Binsfeld, Editions PHI, Editions Saint-Paul, Editions Schortgen, Hydre Editions, Kremart Edition, Op der Lay

Maisons d'édition étrangères

Buybook, Edition Rugerup

Mobilité

Serge Basso, Guy Helmingier, Sultana Raza, Nathalie Ronvaux, Faiz Softic, Nora Wagener

3. Théâtre

Saison théâtrale

Independant Little Lies, Kaleidoskop Theater, Kasemattentheater, Kopla Bunz, Théâtre du Centaure, Théâtre Ouvert Luxembourg

Festival

Fundamental a.s.b.l.

Écriture théâtrale

Kopla Bunz a.s.b.l., MASKÉNADA a.s.b.l., Volléksbühn

Mobilité

Tessy Fritz, Gintare Parulyte, THEATERFEDERATIOUN

Diffusion

Actors Repertory Theatre Luxembourg, Kopla Bunz

Promotion

Théâtre du Centaure

4. Arts visuels

Production

Joël Rollinger

Diffusion

Alte Feuerwache Projektraum, Cephalopode – Les Limbes a.s.b.l., David Brognon & Stéphanie Rollin, Foundation for Visual Arts, Kunstmuseum Basel, La Patinoire Royale, Martine Feipel & Jean Bechameil, Catherine Lorent et Serge Ecker, Sophie Medawar, Christian Neuman, Saarländische Galerie, Sandra Schwender et Daniela Del Fabbro, Filip Markiewicz, Pit Vinandy

Mobilité

Bamhaus, Mike Bourscheid, David Brognon et Stéphanie Rollin, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Patrick Galbats, Marco Godinho, Vera Kox, Daniel Lloyd, Catherine Lorent, Karolina Markiewicz, Sophie Medawar, Bertrand Ney, Suzan Noesen, Pascal Piron, Armand Quetsch, Sandra Schwender et Daniela del Fabbro

Édition

Art contemporain.lu a.s.b.l., Barbari Oculus Publishing, Gast Bouschet, Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, Cercle Artistique de Luxembourg a.s.b.l., Empreinte atelier de gravure a.s.b.l., Pascal Haas

Workshop

Art Fountain a.s.b.l.

5. Danse

Diffusion

Artezia, Gianfranco Celestino, Anne-Mareike Hess, Porson's Kashoggi, Yuko Kominami, Léa Tirabasso, Vedanza

Mobilité

As We Are a.s.b.l., Jill Crovisier, Adela Filipovic, Piera Jovic, Ileana Orofino, Valérie Reding, Marie-Laure Rolland, Giovanni Zazzera

Promotion

THEATERFEDERATIOUN

6. Film, cinéma d'art et d'essai

Mobilité

Gintare Parulyte

7. Arts appliqués, design, métiers d'art

Mobilité

Doris Becker, Claude Schmitz

8. Arts multidisciplinaires

Mobilité

Mierscher Kulturhaus

Expo 2020 Dubaï

Le Fonds culturel national s'est associé au GIE Luxembourg@Expo 2020 Dubaï pour le volet « Culture » du pavillon du Luxembourg à l'exposition universelle de Dubaï qui aura lieu du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021. Huit artistes ont été retenus par un comité artistique pour former un collectif d'artistes. Ce collectif sera amené à développer des propositions artistiques et à se concerter avec l'architecte et le scénographe afin de mener une réflexion conceptuelle pour incorporer le volet culturel et artistique à la scénographie du pavillon.

Le collectif d'artistes est formé de Julie Conrad (design), Ady El Assal (film), Guy Helming (littérature), Karolina Markiewicz & Pascal Piron (arts visuels), Simone Mousset (danse), Patrick Muller (musique) et Renelde Pierlot (théâtre).

L'enveloppe budgétaire a été fixée à 350.000 EUR, échelonnée sur cinq exercices comptables (2017-2021).

III.2. Les bourses et les résidences

Les bourses

En 2018, le comité directeur du Fonds culturel national a accordé 54 bourses pour un montant total de 195.150,00 EUR. Les bourses sont attribuées sur base d'appels à candidatures et les dossiers sont analysés par un jury d'experts. Chaque bourse est évaluée par un jury différent. En 2018, le Fonds culturel national a invité 88 experts à siéger dans l'un de ces jurys. Ce dispositif de soutien entend encourager et accompagner les jeunes talents, les artistes confirmés et les professionnels du secteur pour soutenir leurs études ou leur formation professionnelle, encourager leur mobilité et renforcer et valoriser la présence d'artistes luxembourgeois à l'étranger.

Depuis fin 2014, et pour la dernière fois cette année, le Fonds culturel national propose une série de bourses de la Fondation Michelle, fondation abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg. Ces bourses sont destinées à de jeunes musiciens talentueux au Luxembourg et en Europe dans le domaine de la musique classique.

Par souci de transparence, le comité directeur du Fonds publie sur son site Internet (<http://focuna.lu>) les listes des bénéficiaires des bourses par année d'obtention. La liste contient entre autres le nom des boursiers, le titre de la bourse obtenue, le montant financier accordé ainsi que les éventuels sites web des artistes respectifs.

En 2018, les lauréats de la Fondation Michelle sont :

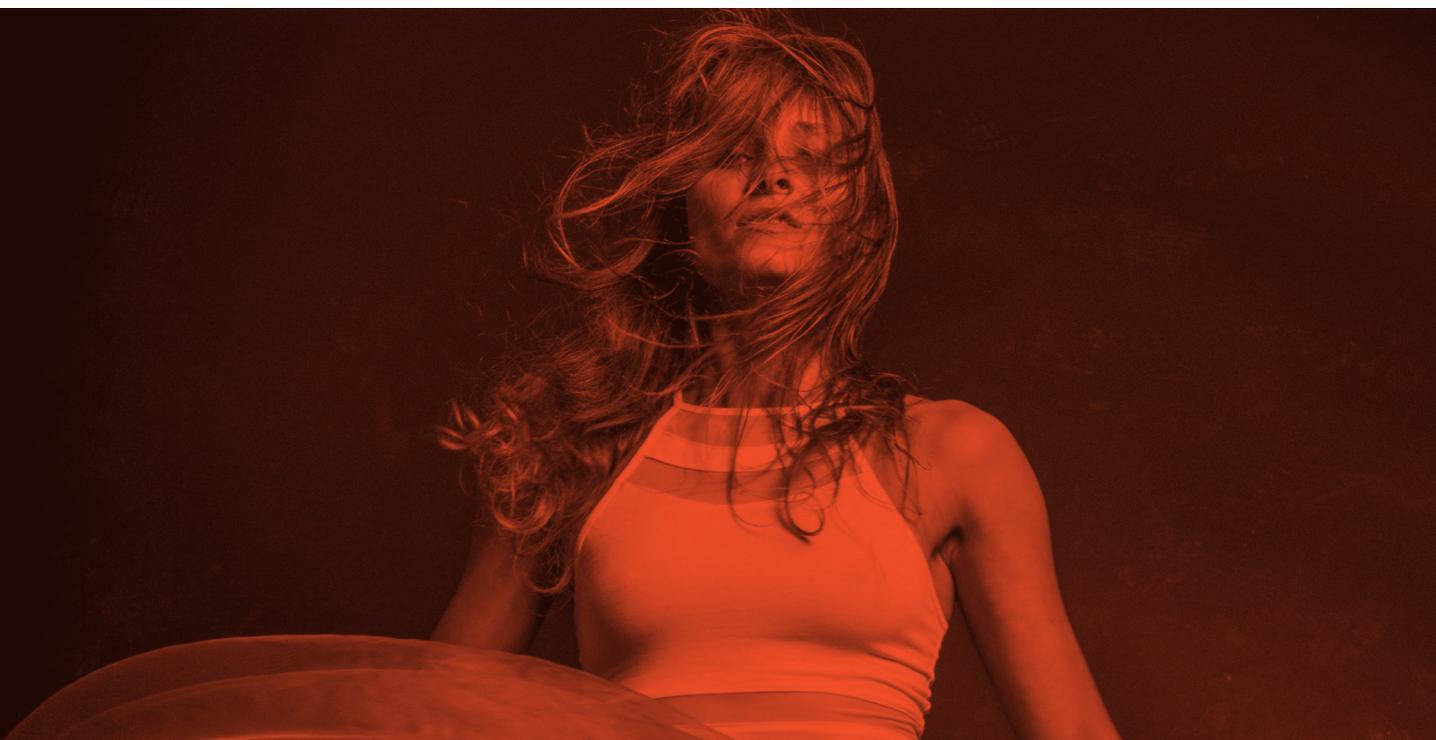
Bourse Michelle. Bourses de formation auprès de la « Music Education Academy » : Ben Konen, Günes Oba, Estelle Oliviero, Dagmar Ondracek, Salma Sadak, Cécile Schoonbroodt, Susanne Simma, Marion Will.

Bourse Michelle. Bourse de soutien à un musicien intégrant un orchestre professionnel : Sophie Uhrhausen.

Bourse Michelle. Bourse pour talents précoces : Matis Grisó, Yanis Grisó, Zala Kravos, Isabelle Kruithof, Johan Ferreira Perdigão.

Bourse Michelle. Bourse pour master classes internationales : Hy-Huu Dang, Hy-Khang Dang, Tom Feltgen, Cathy Heidt, Sven Hoscheit, Cyprien Keiser, Benjamin Kruithof, Chanel Perdichizzi.

Jill Crovisier, lauréate de la résidence de recherche et de création chorégraphique aux Uferstudios à Berlin / Photo © Lynn Theisen



Bourse Michelle. Bourses pour master classes en chant : Cela Dorela, Ana Dimitru, Teodora Drozdik-Popovic, Lara Harvey, Jonathan Kennedy, Oksana Lepaska, Rui Ma, Amelle Parys, Salma Sadak, Ana Salaridze, Rodrigo Sosa, Shiho Tajiri, Beth Taylor.

Bourse Michelle. Bourse d'études musicales en master : Alexander Gebhard.

Bourse Michelle. Bourse de recherche pour la préparation du mémoire de fin d'études ou de la thèse de doctorat en musicologie : Marlène Duhr, Mary Karier.

Bourse Michelle. Bourse de composition musicale : Alejandro Mata.

En plus du soutien généreux de la Fondation Michelle, le programme des bourses a été financé par le Fonds culturel national et par des mécènes privés.

Ont bénéficié d'une bourse en 2018 :

Bourse Bert Theis. Bourse de production pour artiste ou collectif d'artistes dans le domaine des arts visuels : Common Wealth.

Bourse Edmond-Dune. Bourse d'écriture théâtrale et d'aide de montage pour structure professionnelle : Marie Jung.

Bourse Focuna. Bourse d'aide de développement de carrière pour artistes/groupes rock/pop/électro : Say Yes Dog.

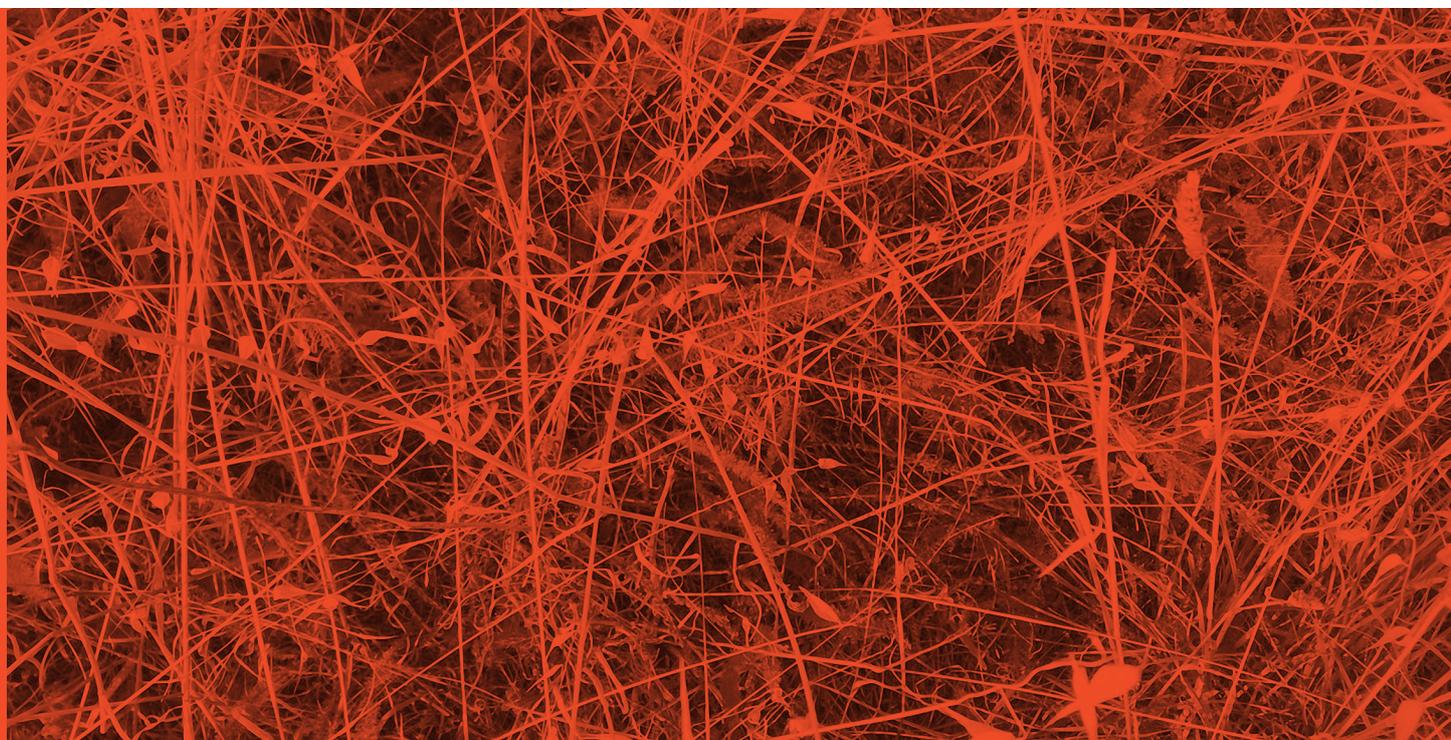
Bourse Focuna. Bourse d'accompagnement pour metteurs en scène émergents : Stéphane Ghislain Roussel.

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire de jeunesse : Éditions Schortgen.

Bourse Focuna. Bourse d'aide à l'édition d'une œuvre littéraire pour enfants : Kremart Édition, Éditions Phi.

Casting pour comédiens de théâtre. Bibliothèque des Livres Vivants 2018/19 : Delphine Sabat, Jeanne Werner.

Parcelle 106, herbes des champs / Photo © Common Wealth, collectif lauréat de la Bourse Bert-Theis 2018



Les résidences

Dans le cadre de son programme de résidences d'artistes, le Fonds culturel national, en collaboration avec des partenaires publics et privés, a pu offrir à six artistes ou groupes des séjours en résidence de durée variable. Ces résidences de recherche ou de création ont contribué à assurer les conditions techniques et financières nécessaires pour concevoir, écrire ou produire une œuvre nouvelle en y associant le public local dans le cadre d'une présentation. Elles ont permis aussi aux artistes de mieux ancrer leur travail dans une réalité territoriale.

Ont bénéficié d'une résidence en 2018 :

Résidence d'auteur à Berlin et à Bourglinster.
Bourse Bicherfrënn : Ian De Toffoli.

Résidence pour artistes peintres à Bourglinster.
Bourse Francis-André : Suzan Noesen.

Résidence de recherche et de création pour artistes plasticiens à Montréal. **Bourse Focuna :** Bruno Baltzer et Leonora Bisagno.

Résidence de recherche chorégraphique à Berlin.
Bourse Focuna : Jill Crovisier.

Résidence chorégraphique de création à Annonay.
Bourse Focuna : Andrea Rama.

Résidence de recherche et de création pour auteurs / artistes / danseurs / musiciens à la Fondation Biermans-Lapôte. **Bourse GG-FBL :** Isabelle Mattern.

Making of blindfolded / Photo © Suzan Noesen, lauréate de la bourse Francis-André 2018



Ces séjours en résidences ont été organisés en collaboration avec les Annexes à Bourglinster, les Uferstudios à Berlin, le Literarisches Colloquium à Berlin, la Fonderie Darling à Montréal, les Théâtres de la Ville de Luxembourg, la Compagnie Baraka, la Fondation Biermans-Lapôte, la Mission culturelle du Luxembourg en France, l'Ambassade du Luxembourg à Berlin et avec la participation financière du Ministère de la Culture, des Amis du Livre – Lëtzebuerger Bicherfrënn a.s.b.l. et de mécènes privés.

Les rapports d'activités rédigés par des boursiers suite à leur séjour en résidence de recherche ou de création sont disponibles sur le site Internet du Fonds culturel national. Ces rapports sont rédigés à des fins de transparence et d'évaluation et pour collecter et diffuser les résultats atteints par les boursiers. Ils ont pour objectif de s'assurer que le projet financé a été mené à bien, tout en fournissant des renseignements précieux sur le secteur artistique et aidant ainsi à mesurer l'impact des subventions que le Fonds administre. Enfin, ces rapports permettent aussi aux artistes d'exposer les réalisations découlant de leur séjour en résidence d'artiste.

Porson's Kashoggi « A line supreme », compagnie lauréate de la résidence chorégraphique à Annonay / Photo © Cie La Baraka



III.3. Le mécénat

Le Fonds culturel national a également comme objectif de susciter et d'organiser le mécénat, afin de promouvoir l'essor culturel du pays grâce à la générosité et l'enthousiasme des particuliers ou des dirigeants de sociétés, soucieux d'apporter leur soutien au développement culturel.

Les dons en nature

Conformément aux modalités de la loi du 4 mars 1982, le Fonds culturel national peut recevoir des dons en nature (objets d'art, mobilier, livres, objets de collection ou documents qui sont d'une haute valeur culturelle, artistique ou historique), soit sans indication de destination – auquel cas les dons et les allocations seront utilisés par le Fonds pour financer divers projets culturels qui lui sont soumis – soit pour le compte d'institutions culturelles.

La commission interministérielle est composée depuis le 12 juin 2015 de Monique Adams (Administration des contributions directes), Thomas Feider (Administration de l'enregistrement et des domaines), Anne Greiveldinger (Ministère d'État) et Claudine Hemmer (Ministère de la Culture).

Quatre donations en nature ont été enregistrées en 2018. Les institutions ayant bénéficié de dons en nature ont été le Musée national d'histoire et d'art et les 2 Musées de la Ville de Luxembourg.

Musée national d'histoire et d'art

Lot de trois œuvres de l'artiste luxembourgeois Jean-Pierre Lamboray (1882-1962)
Peinture de Foni Tissen (1909-1975)
Donateur : Dr. Georges Boever

Lot de deux meubles Art déco
Donateurs : Christiane et Jeff Erpelding

Lot de quatre œuvres
Anne Michaux, *Untitled*, 2007
Renaud Regeney, *Le Plus*, 2008
Joachim Van der Vlugt, *Untitled, Bunker*, 2001
Joachim Van der Vlugt, *Untitled, Bunker*, 2001
Donateurs : Stephanie et Patrick Majerus

Les 2 Musées de la Ville de Luxembourg

Lot de quinze œuvres sur papier de l'artiste luxembourgeois Théo Kerg (1909-1993)
Donateur : Carlo Kerg

Les dons en espèces

Le règlement grand-ducal du 2 septembre 2015, modifiant le règlement du 4 juin 2004, a permis de faciliter la procédure de recevabilité des dons en espèces en permettant au Fonds culturel national de délivrer un agrément pour les activités culturelles répondant au premier article de ce même règlement. Cette procédure permet de soutenir directement un projet concret des institutions ayant l'agrément et d'effectuer une demande de recevabilité du don en ligne, alors que la démarche se faisait auparavant uniquement par courrier postal.

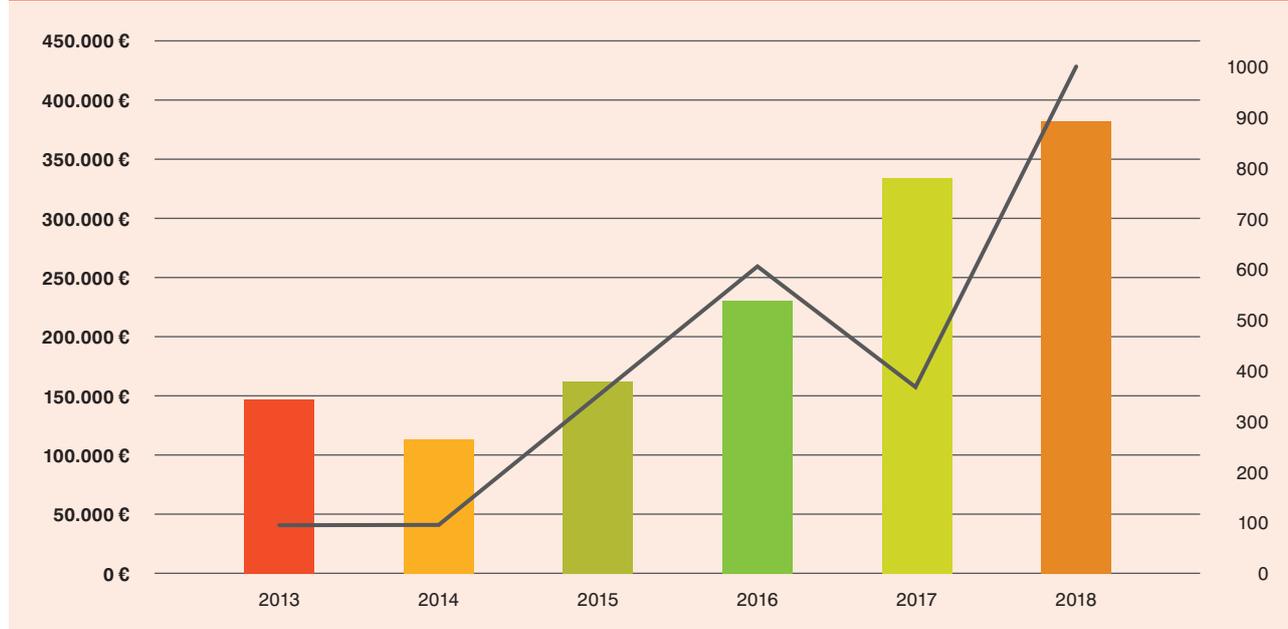
Le règlement grand-ducal du 24 avril 2018, modifiant le règlement du 4 juin 2004, a permis de favoriser encore davantage les dons en espèces en autorisant dès à présent les dons d'une valeur inférieure à 50 EUR. Cette modification permet le surpassement de cette barrière psychologique et réaffirme que chaque don contribue à l'épanouissement de la culture, peu importe le montant du don ou les moyens financiers du donateur.

C'est notamment grâce à ces modifications que la voie du mécénat en espèces a pu être redynamisée.

Nombre et montant total de dons en espèces (2013-2018)

Année	Montant total des dons en espèces	Nombre de dons
2013	146.404,82 €	95
2014	112.637,08 €	97
2015	161.765,00 €	351
2016	230.284,47 €	606
2017	333.102,10 €	367
2018	381.793,91 €	997

Évolution des dons en espèces (2013-2018)



Depuis lors, 65 associations et institutions ont bénéficié d'un agrément :

2015

- Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, projet « Cap 16 »
- CAPE – Centre des Arts Pluriels Ettelbruck, saison 2015/16
- Independant Litte Lies a.s.b.l., saison 2015/16
- Uergelfrënn Waldbëlleg a.s.b.l., projet « Eng Uergel fir Waldbëlleg »
- Fabrique d'Eglise d'Eschdorf a.s.b.l., restauration de l'église d'Eschdorf
- KammerMusekVeräinLëtzebuerg a.s.b.l., saison 2015/16
- Mierscher Kulturhaus, saison 2015/16
- CEPA a.s.b.l., projet « Rotondes Hollerich »
- Rencontres Musicales de la Vallée de l'Alzette a.s.b.l., saison 2015/16
- Musée national d'histoire et d'art, souscription publique pour l'acquisition du tableau « Vue du Château de Larochette » (1848) de Barend Cornelis Koekkoek
- Centre national de l'audiovisuel, souscription publique pour l'acquisition du fonds photographique de Romain Uhrhausen

- Musel Link a.s.b.l., projet « miMo »
- Orchestre de Chambre du Luxembourg a.s.b.l., projet « Prix Anne et Françoise Groben »

2016

- When 'Airy Met Fairy, projet « The Great Escape »
- Les Amis du Chant Luxembourg a.s.b.l., concerts « John Rutter/Matthias Schmitt » et « Christmas Carols »
- Mierscher Kulturhaus, projet « CAKU »
- FëBLux – Fir öffentlech Bibliothéiken Lëtzebuerg a.s.b.l., activités culturelles
- De klenge Maarnicher Festival a.s.b.l., édition 2016 du festival
- Orchestre de Chambre du Luxembourg a.s.b.l., saison 2015/16
- Fabrique d'Eglise de Bertrange a.s.b.l., restauration de l'orgue de l'église Sts Pierre et Paul de Bertrange
- Open Screen a.s.b.l., activités culturelles
- Luxembourg American Cultural Society a.s.b.l., activités culturelles
- Freed um Liesen a.s.b.l., activités culturelles

2017

- Fundamental a.s.b.l., projet « Monodrama Festival »
- Ann McCormack/Paul Wiltgen, projet « ann mccormack + free sally »
- Frënn vun der Schlënner a.s.b.l., livre « Renert »
- Cercle culturel Claus Cito, exposition « Lëtzebuerg an den éischte Weltkrich »
- Edward Steichen Award Luxembourg, projet « Edward Steichen Award 2018 »
- Lët'z Arles, exposition « FLUX Feelings »
- International Percussion Competition Luxembourg, projet « 10^e édition du IPCL »
- David Ianni, projet « My Urban Piano »
- Comité Alstad, restauration de l'horloge de l'église St. Michel
- ShadoWhisperS, festival « Shadows' Night »
- Cercle Cité, exposition « Lucien Clergue – poète photographe »
- Food For Your Senses, festival 2018
- Agence luxembourgeoise d'action culturelle, projet « Année européenne du patrimoine culturel »
- Fabrique d'église d'Aspelt, restauration de deux autels latéraux
- Fabrique d'église de Frisange, restauration des vitraux d'art historiques
- Mir wëllen iech ons Heemcht weisen asbl, activités culturelles 2018/19
- Luxembourg Wind Orchestra a.s.b.l., activités culturelles 2018/19
- Kopla Bunz a.s.b.l., activités culturelles 2018/19
- Cercle Cité, saison 2018/19
- Estro Armonico a.s.b.l., activités culturelles 2018/19
- Bech-Berbuenger Musek, activités culturelles 2018/19
- Société de Musique Weiswampach, activités culturelles 2018/19
- Cube 521, saison 2018/19
- Kierchebauveräin Beggen, travaux de réparation de l'orgue de l'Église Luxembourg-Beggen
- Volleksbühn, saison 2018/19
- ShadoWhisperS, CD « Mara »
- Harmonie Municipale Esch-sur-Alzette, activités culturelles 2018/19 et son 150^e anniversaire
- Kasemattentheater, saison 2018/19
- 1867 a.s.b.l., projet transmédiatique « 1867 »
- Société Musicale Wincrange, activités culturelles 2018/19
- Les Amis d'Edmond Dune, 10^e anniversaire

En 2018, des dons en espèces pour un montant total de 381.793,91 EUR (contre 333.102,10 EUR en 2017) ont transité par les comptes du Fonds culturel national. 997 donateurs ont ainsi bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982.

2018

- Le Cercle des Amis de Colpach a.s.b.l., réhabilitation du volet Beaux-Arts de la collection des Mayrisch
- Croix Rouge Luxembourgeoise, projet artistique « Iris »
- Harmonie Municipale Dudelange, activités culturelles 2018/19
- Schierener Muse, activités culturelles 2018/19
- Centre national de littérature, activités de conservation et de mise en valeur
- Amis du Château de Mansfeld, mise en valeur du Château La Fontaine de Pierre-Ernest Mansfeld 1^{er}
- FIMOD, Dudelange a.s.b.l., activités culturelles 2018/19
- Harmonie Luxembourg-Bonnevoie, activités culturelles 2018/19
- MASKÉNADA a.s.b.l., activités culturelles 2018/19
- Les Amis de l'Orgue d'Esch-Grenz, activités culturelles 2018/19
- Maîtrise de la Cathédrale, 175^e anniversaire

IV. L'extrait du compte d'exploitation

IV.1. Les produits

Au cours de l'exercice 2018, le Fonds culturel national a généré des recettes à hauteur de 1.234.975,92 EUR.

Les recettes en provenance de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse s'élevaient à 600.000,00 EUR, celles de la Fondation Michelle et des mécènes privés à 560.538,91 EUR contre 472.104,10 EUR en 2017.

Les garanties de bonne fin et les remboursements non utilisés ont été repris pour un montant de 22.847,01 EUR.

Ces recettes ont été affectées par le comité directeur conformément aux objectifs arrêtés par la loi modifiée de 1982, aux directives politiques générales reçues en 1984 et aux missions confirmées par la suite.

IV.2. Les charges

Les dépenses du Fonds s'élevaient à 1.229.268,31 EUR. Une diminution de 13,36 % par rapport à 2017 (1.418.870,22 EUR).

Les frais de fonctionnement du secrétariat (salaires, fournitures de bureau, etc.) se chiffraient à 100.592,71 EUR.

Le montant des jetons de présence pour les membres du comité directeur s'élevait à 8.826,00 EUR, celui des membres du jury à 2.000 EUR.

Les subventions et bourses accordées aux institutions, associations, maisons d'édition et artistes suivant les décisions prises par le comité directeur lors des réunions se montaient à 1.117.227,88 EUR.

Les dons en espèces reçus avec indication de destination, ayant transité par les comptes du Fonds culturel national et ayant bénéficié de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982, ont atteint le chiffre de 458.538,91 EUR (contre 364.104,10 EUR en 2017).

Les dons en nature ont été évalués par la commission interministérielle à hauteur de 51.550,00 EUR.

IV.3. Les résultats annuels

Au 31 décembre 2018, le Fonds culturel national a clôturé son exercice avec un excédent de 5.707,61 EUR.

V. Bilan et perspectives

En 2018, le Fonds culturel national a accompli sa mission de soutien de l'activité culturelle au Luxembourg en attribuant à 184 projets culturels et artistiques, suite à l'examen des candidatures, un total de 366.707,42 EUR et en accordant 54 bourses pour un montant total de 195.150,00 EUR.

Le Fonds culturel national tient à exprimer sa profonde gratitude au mécène de la Fondation Michelle, qui a permis la création de bourses destinées aux jeunes artistes dans le domaine de la musique classique entre 2014 et début 2019. Cette collaboration fructueuse conforte le Fonds culturel national dans l'idée de poursuivre et de diversifier son offre de bourses et de résidences permettant de soutenir un artiste à moyen terme et de lui offrir une aide significative dans son développement professionnel. Le Fonds culturel national envisage de diversifier davantage son offre de bourses et de résidences.

Afin de collecter et de diffuser en toute transparence les résultats obtenus grâce au programme de bourses et de résidences d'artistes, le Fonds culturel national publie désormais des rapports d'utilisation sur son site Internet. Ces rapports témoignent du bon déroulement des projets financés et permettent aux artistes de fournir des renseignements précieux sur le secteur artistique à travers l'exposition de leur expérience vécue et de leurs réalisations au cours de leur bourse ou de leur séjour en résidence.

Le Fonds culturel national projette d'encourager la création de nouvelles formes de participation mécénale – notamment par le biais de financements participatifs – afin de diversifier le mécénat et de répondre aux nouveaux besoins du secteur. Le comité directeur a la conviction que cette volonté sera d'autant plus favorisée à travers un dispositif légal approprié. Il se réjouit ainsi de la modification apportée au règlement du 4 juin 2004 fixant les conditions, critères et modalités d'agrément par le comité directeur du Fonds culturel national d'activités pour lesquelles il peut recevoir des dons en espèces à travers le règlement grand-ducal du 24 avril 2018. Celui-ci a permis de favoriser les dons en espèces et de démocratiser davantage la pratique mécénale en autorisant désormais les dons d'une valeur inférieure à 50 EUR.

Malgré les résultats probants au regard de la promotion culturelle et artistique, le Fonds culturel national, sous l'impulsion de son comité directeur, réitère ses souhaits – émis dans le rapport d'activité 2017 – de mise à jour et de restructuration du dispositif légal du Fonds culturel national afin de mieux répondre aux évolutions et aux besoins de la sphère culturelle et artistique au Luxembourg. Une meilleure coordination avec les autres institutions culturelles est souhaitable, afin de mieux organiser l'attribution d'aides et de garantir une répartition équitable des aides entre les divers projets culturels.

Le Fonds culturel national s'engage activement pour l'instauration d'un Fonds commun de type « Arts Council » afin de regrouper les Fonds destinés aux activités culturelles et artistiques. Cette proposition a été reprise en septembre 2018 dans le « Kulturentwécklungsplang 2018-2028 » et bénéficie du soutien du gouvernement nouvellement élu ainsi que du président du Fonds culturel national, ce qui la place dans des conditions favorables pour aboutir au cours de la prochaine décennie. La création d'une structure de type « Arts Council » au Luxembourg aurait en effet l'avantage de reprendre toutes les activités et les sources de financements du Fonds culturel national tout en bénéficiant d'un conventionnement de la part du ministère de la Culture et d'une plus grande visibilité nationale et internationale afin de promouvoir la création artistique et culturelle à travers, notamment, des bourses et des subventions. Au cours des prochaines années, le Fonds culturel nationale souhaite qu'une loi soit élaborée en concertation avec le secteur artistique et culturel, afin de créer un établissement public adapté aux besoins spécifiques du Grand-Duché.

Jo Kox
Président

Luxembourg, le 24 avril 2019



Lauréats de la Fondation Michelle 2018. De gauche à droite : Johan Perdigão, Alejandro Mata, Cathy Heidt, Alexander Gebhard, Tom Feltgen et Hy-Huu Dang / Photo © Léa Giordano



Le Fonds culturel national bénéficie du soutien financier de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

www.oeuvre.lu

www.focuna.lu

ISBN 978-2-919794-27-D

